

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, mardi le 2 septembre 2014, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 4 août 2014.
3. Adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin d'agrandir la zone 13 R/C à même la zone 5 Ra pour inclure la propriété au 102 Place Roy.
4. Résultat demande de soumissions pour la camionnette usagée de la municipalité.
5. Demande d'exclusion en zone agricole pour le secteur de la rue Grenier Est.
6. Prix à la tonne pour la fourniture de matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien hivernal des chemins municipaux.
7. Prix à la tonne pour la fourniture et le transport du sel de déglacage, du transport du matériel granulaire et du mélange du sel de déglacage et du matériel granulaire.
8. Coût du grillage au Pavillon récréatif.
9. Résultats soumissions pour le déneigement des cours à la caserne, à l'édifice municipal et à la station de pompage pour la saison 2014-2015.
10. Résultats Plan d'intervention en infrastructures routières locales.
11. Plantation de nouveaux arbres avenue Labrie.
12. Ajout luminaires pour rue du Boisé et des Jonquilles.
13. Recommandation pour une demande d'autorisation à la CPTAQ par Mme Lise Lacasse.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
16. Demande de partage de route du Club Sport 4 de l'Érable jusqu'au futur poste d'essence.
17. Formation sur la gestion des procédures d'un règlement d'emprunt.
18. Lettrage (75 \$) et marchepied (272 \$) pour nouvelle camionnette.
19. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2013.
20. Demande pour couper des branches et arbres le long du Rang 6 ouest (partie non entretenue)
21. Demande de M. Michel Roussin pour remplir le fossé longeant sa propriété dans le Rang 6 Est.(165 pieds)
22. Vidange annuel de la fosse septique commune.
23. Inscription de la municipalité au Défi santé 2014.
24. Traverses des chemins municipaux pour les sentiers de motoneige.
25. Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale gratuitement pour un souper spaghetti bénéfice.
26. Demande de participation financière à la journée Bouger en famille 2014.
27. Participation au tournoi de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.
28. Demande d'aide financière d'ORAPÉ pour le service des collations 2014-2015.
29. Transfert de 3 000 \$ au service de loisirs.
30. Correspondance.
31. Approbation des comptes.
32. États des revenus et dépenses au 31 août 2014.
33. Varia. (rechargement Rang 5 et réparation Rang 3)

34. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2014-195

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2014-196

Approbation du procès-verbal du 4 août 2014.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 4 août 2014, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Règlement numéro 2004-06

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin d'agrandir la zone 13 R/C à même une partie de la zone 5 Ra, pour y inclure le 102 Place Roy

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin d'agrandir la zone 13 R/C à même une partie de la zone 5 Ra, pour y inclure le 102 Place Roy;

Attendu que de telles modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 7 juillet 2014, le premier projet de règlement numéro 2014-06;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Martin Samson, à la séance du 7 juillet 2014, concernant la modification du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le 29 juillet 2014, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 11 juillet 2014;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le plan de zonage no 1 de 1 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, à l'échelle 1 : 2500 daté de janvier 1990, est modifié en grandissant la zone 13 R/C à même une partie de la zone 5 A, afin d'inclure dans la zone 13 R/C, la propriété du 102 Place Roy, le tout tel que montré à l'annexe « A » du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

Article 3 L'article 4.2.2.3 du règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, est modifié en ajoutant à la classe 4 – SERVICES DE RÉPARATION, le code 642 pour la réparation

de petits moteurs (tondeuse, scie à chaîne, VTT, motoneige, débroussailleuse, etc...).

Article 4 La grille des spécifications no 1 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, est modifiée en ajoutant le chiffre «642», vis-à-vis la ligne intitulé SERVICES DE RÉPARATION (4.2.2.3 cl. 4) dans la colonne de la zone 13 R/C, le tour tel que montré à l'annexe « B » du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

Article 5 Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville ce 2e jour du mois de septembre 2014.

Marc Simoneau
Maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2014-197

Adoption du règlement numéro 2014-06.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2014-06, lequel vise à modifier le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin d'agrandir la zone 13 R/C à même une partie de la zone 5 Ra, pour y inclure la propriété du 102 Place Roy.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2014-06, soient transmises immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2014-198

Résultat demande de soumissions pour la camionnette usagée de la municipalité.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions reçues pour la vente de la camionnette usagée GMC Sierra de l'année 2003, suite à une demande de soumissions par l'entremise du journal Le Poliquin. Quatre soumissions ont été reçues avant 14h00 le 25 août 2014. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, lundi le 25 août à 14h05, par M. Réjean Gingras, directeur général, en présence de M. François Gingras, M. Henri Manningham et Mme Carole Perron. Les prix soumis sont les suivants :

Soumission de M. Pierre Cloutier :	400.00 \$
Soumission de M. Yvon Ramsay :	601.00 \$
Soumission de Ferme Lemron 2013 inc. :	1 260.00 \$
Soumission de Gestion P.G. Brie :	1 800.00 \$

Attendu que la soumission la plus haute est celle de P.G. Brie;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de vendre sa camionnette usagée

de marque GMC, modèle Sierra 1500, année 2003, à Gestion P.G. Brie, au prix de 1 800.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2014-199

Demande d'exclusion en zone agricole pour le secteur de la rue Grenier Est.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à formuler une demande d'exclusion auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'élargir la bande en zone blanche située au sud-est de la rue Grenier Est, soit entre le 156 et le 200 rue Grenier, laquelle est seulement de 30 mètres présentement, ayant pour effet que la majorité des propriétés de ce secteur ont une partie de leur terrain en zone agricole.

Que la demande d'exclusion a pour objectif que les propriétés résidentielles de cette partie de la rue Grenier Est, soit entièrement en zone blanche, afin de régulariser ce secteur.

Adoptée

Résolution : 2014-200

Prix à la tonne pour la fourniture du matériel granulaire 0-3/8 pour l'entretien hivernal des chemins municipaux.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le prix soumis par Gestion ACJ & Fils inc., pour la fourniture d'environ 800 tonnes de matériel granulaire 0-3/8, au prix de 5.90 \$ la tonne métrique, taxes et la redevance de 0.54 \$ la tonne métrique, non incluses.

Que le déboursé pour le matériel granulaire 0-3/8 sera d'environ 5 925 \$, taxes et redevance incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-201

Prix à la tonne pour la fourniture et le transport du sel de déglçage, du transport du matériel granulaire et du mélange du sel de déglçage et du matériel granulaire.

Attendu que la municipalité a demandé des cotations à EMP inc. et Pavage Lagacé & Frères inc., pour le transport de 800 tonnes de matériel granulaire 0-3/8 de la carrière de M. McCrae à Inverness au garage municipal au 477 avenue Provencher, la fourniture et le transport de 56 tonnes de sel de déglçage, le mélange du sel de déglçage avec le matériel granulaire et la mise en pile;

Attendu que les prix des cotations sont les suivants :

EMP inc. : 800 tonnes métriques X 13.50 \$: 10 800 \$, taxes non incluses.

Pavage Lagacé & Frères inc. : 800 tonnes métriques X 6.55 \$: 5 240 \$ et 56 tonnes de sel de déglçage à 99.50 \$: 5 572.00 \$, pour un total de 10 812 \$, taxes non incluses.

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la cotation de EMP inc., au montant de 10 800 \$, taxes non incluses, pour le transport de 800 tonnes de matériel granulaire 0-3/8 de la carrière de M. McCrae à Inverness au garage municipal au 477 avenue Provencher, la fourniture et le transport de 56 tonnes de sel de déglçage, le mélange du sel de déglçage avec le matériel granulaire et la mise en pile;

Que la mise en pile du matériel granulaire et du sel de déglacage doit être réalisée avant le 31 octobre 2014.

Adoptée

Résolution : 2014-202

Coût du grillage au Pavillon récréatif.

Attendu que le grillage de plastique dans les 4 grandes ouvertures du Pavillon récréatif est brisé à plusieurs endroits;

Attendu que ce conseil a autorisé, lors de la séance du 4 août dernier, le changement des 4 toiles amovibles au Pavillon récréatif;

Attendu que ce conseil désire profiter du changement des toiles amovibles, pour changer en partie le grillage de plastique;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à faire l'achat d'un grillage à maille de chaîne vinyle de couleur blanche de 4 pieds de hauteur pour remplacer, en partie, le grillage de plastique dans les 4 grandes ouvertures au pavillon récréatif.

Que le nouveau grillage sera installé au bas des ouvertures de 8 pieds de hauteur, alors que le grillage en plastique déjà en place occupera le haut des ouvertures.

Que le coût du nouveau grillage à maille de chaîne vinyle de couleur blanche est de 116.00 \$ pour chaque section de 50 pieds de longueur, et que 5 sections sont requises, pour un déboursé d'environ 580.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-203

Résultats soumissions pour le déneigement des cours pour la saison 2014-2015.

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, a procédé à l'ouverture des soumissions sur invitation pour le déneigement des cours à l'édifice municipal, à la caserne et à la station de pompage pour la saison 2014-2015, en présence de Mme Claire Gosselin et M. François Gingras, le lundi le 2 septembre 2014 à 14h05, au bureau municipal;

Attendu que les prix soumis par les 3 soumissionnaires invités sont les suivants :

Endroits	Simon Légaré	Christian Bergeron	Patrick Bergeron
Édifice municipal	n'a pas soumissionné	1 800.00	2 000.00
Caserne		700.00	800.00
Station de pompage		300.00	350.00
Total :		2 800.00	3 150.00
T.P.S. :		140.00	157.50
T.V.Q. :		279.30	314.21
Grand total :		3 219.30 \$	3 621.71 \$
Équipements conformes		OUI	OUI

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par M. Christian Bergeron;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat de déneigement des cours de l'édifice municipal au 140 rue Grenier, de la caserne des pompiers au 146 rue Grenier, et de la station de pompage au 113 rue Mercier, à M. Christian Bergeron, et ce, au prix de 3 219.30 \$, taxes incluses.

Que le prix soumis est pour la saison 2014-2015, lequel est payable en 2 versements égaux de 1 609.65 \$, le 1^{er} décembre 2014 et le 1^{er} février 2015.

Adoptée

Résolution : 2014-204

Résultats du Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL).

Attendu que la MRC de l'Érable a mandaté la firme d'ingénierie WSP, pour désigner les routes prioritaires sur le territoire de la MRC de l'Érable selon certains facteurs de priorité et pondération;

Attendu que les élus de la MRC de l'Érable tiennent une réunion le vendredi 5 septembre prochain pour discuter du PIIRL;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil suggère de modifier les chemins municipaux priorisés pour la municipalité de Laurierville, en remplaçant la Route Provencher (1,55 km) et la rue Grenier (2,25 km), par le Rang Scott (3,64 km).

Que les chemins priorisés proposés par la firme d'ingénierie WSP sont, outre la Route Provencher et la rue Grenier, le Chemin de la Grosse-Ile (6,03 km), et l'avenue Provencher (1,13 km), pour un total de 10,96 km.

Que le total des chemins priorisés suite à la modification proposée par le conseil municipal, est de 10,80 km.

Adoptée

Plantation de nouveaux arbres en bordure de l'avenue Labrie et de la rue Dubé.

Ce point est reporté au printemps 2015.

Résolution : 2014-205

Ajout luminaires de rue pour la rue du Boisé et la rue des Jonquilles.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à formuler une demande à Hydro-Québec, pour l'installation de 2 nouveaux luminaires de rues 100 watts, soient un près du 7 rue des Jonquilles, et un autre près du 56 rue du Boisé.

Que le coût de chaque luminaire incluant la potence est d'environ 300 \$, et que le coût mensuel en énergie facturé par Hydro-Québec est présentement de 4.62 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-206

Recommandation pour une demande d'autorisation à la CPTAQ par Mme Lise Lacasse.

Considérant que Mme Lise Lacasse, propriétaire des lots 413-P, 414-P, 415-P, 416-P et 452-P, désire vendre une partie de sa propriété à la Ferme Troyblay SENC, dont la propriété est contiguë à celle de Mme Lacasse;

Considérant que la propriété de Mme Lacasse possède une superficie de 98,65 hectares;

Considérant que Mme Lacasse désire vendre une superficie de 16,18 hectares à la Ferme Troyblay SENC;

Considérant que Mme Lise Lacasse s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour vendre la superficie de 16,18 hectares à la Ferme Troyblay SENC;

Considérant que la municipalité doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur la superficie de 16,18 hectares est majoritairement constitué de sols de classe 4 et 5.
- b) La partie utilisée est présentement en culture de graminées et fourrage.
- c) Attendu que la vocation agricole demeure la même, une autorisation n'a pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles.
- d) Aucun changement au niveau des contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements pour les établissements de production animale.
- e) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole demeurent intacts.
- f) Aucun effet sur la préservation pour l'agriculture, des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.
- g) Attendu que le vendeur garde une superficie de 82,42 hectares, la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, est respectée, car les propriétés dans ce secteur possèdent en grande majorité moins de 82 hectares.
- h) Le projet est conforme à la réglementation municipale.

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de Mme Lise Lacasse, à l'effet de vendre une superficie de 16,18 hectares de sa propriété de 98,65 hectares à la Ferme Troyblay SENC, et recommande à la CPTAQ d'autoriser la susdite demande.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2014-207

Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Attendu que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Attendu que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2013, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

Attendu que le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

Attendu le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

Attendu que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 15 798.59 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

Que la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Rechargement dans le Rang 5 : 20 000 \$

Que la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

Que cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

Adoptée

Résolution : 2014-208

Demande de partage de route du Club Sport 4 de l'Érable sur une partie de la rue Grenier.

Attendu que le Club Sport « 4 » de l'Érable inc. s'adresse à la municipalité pour demander un partage de route pour le passage de véhicules tout terrain sur le secteur de la rue Grenier, compris entre l'intersection de la rue Grenier et de l'avenue Provencher et le 156 rue Grenier, afin de se rendre à la nouvelle station-service;

Attendu qu'un véhicule tout terrain peut circuler sur un chemin municipal, en vertu de l'article 11 de la Loi sur les véhicules hors route, sur une distance maximale d'un kilomètre, pour rejoindre entre autres une station-service, à la condition qu'une signalisation routière l'autorise;

Attendu que la distance entre l'intersection de l'avenue Provencher et de la rue Grenier jusqu'au 156 rue Grenier est d'environ 200 mètres;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'installation de la signalisation routière requise pour le passage de véhicules tout terrain sur la partie de la rue Grenier, comprise entre l'intersection Provencher-Grenier et le 156 rue Grenier, afin que les véhicules tout terrain puissent circuler jusqu'à la nouvelle station-service.

Que les panneaux de signalisation requis pour la circulation des véhicules tout terrain est à la charge du Club Sport « 4 » de l'Érable inc..

Adoptée

Résolution : 2014-209

Formation sur la gestion des procédures d'un règlement d'emprunt.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), intitulé « La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt : de l'idée à la taxation, que faire et comment le faire? », laquelle se tiendra le 17 septembre prochain à St-Ferdinand.

Que le coût d'inscription est de 319.63 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

Que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2014-210

Lettrage et marchepieds pour la nouvelle camionnette.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à faire procéder au lettrage de la nouvelle camionnette chez Imprimerie Fillion enr., ainsi qu'à la pose de marchepieds au Garage Marc Labrie enr..

Que le coût du lettrage est de 75.00 \$, taxes non incluses, et le coût des marchepieds, incluant la pose, est de 320 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-211

Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, présente aux membres du conseil, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2013, tel que requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable de la municipalité pour l'année 2013.

Adoptée

Résolution : 2014-212

Demande pour couper des branches et arbres le long du Rang 6 ouest.

Attendu que la municipalité a reçu une demande à l'effet de couper des branches et arbres qui nuisent à la circulation sur une partie du Rang 6 ouest, soit à la hauteur du lot 277, propriété de M. Claude Bibeau;

En conséquence, il est résolu unanimement, que l'inspecteur municipal demande à M. Claude Bibeau s'il désire couper les branches et arbres nuisibles à la circulation, le long du rang 6 Ouest, à la hauteur de sa propriété.

Adoptée

Résolution : 2014-213

Demande de M. Michel Roussin pour remplir le fossé longeant sa propriété.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser M. Michel Roussin, propriétaire du 689 Rang 6 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, le remblaiement du fossé longeant le Rang 6 Est en façade de sa propriété, soit sur environ 165 pieds de longueur.

Que les travaux de remplissage de fossé, soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal, M. François Gingras.

Adoptée

Résolution : 2014-214

Vidange annuel de la fosse septique commune.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à faire vidanger la fosse septique commune située derrière le 102 rue Grenier, par l'entreprise Protecto-Sol.

Que le coût pour la vidange de la fosse septique commune est de 1 605.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-215

Inscription de la municipalité au Défi Santé 2015.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier inscrive la municipalité au Défi Santé 5/30 Équilibre 2015.

Que le Défi santé est la plus vaste campagne de promotion des saines habitudes de vie au Québec, et dont les participants visent l'atteinte de 3 objectifs pendant six semaines : soient de manger mieux, bouger plus et prendre soin de soi.

Adoptée

Résolution : 2014-216

Demande du Club des neiges Lystania pour les traverses de motoneiges.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le Club de motoneiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2014-2015, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- Rang 5 près du 545.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388 et sur les lots 95 et 96.
- Pont de la Grosse-Ile et la Route 218 en face dudit pont.
- Rang 6 Ouest, près du 605.
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile
- Route du 7^e Rang, près du 741.
- Rang 8 Ouest, près du 831.
- Rang 10 Est, sur le lot 433.
- Rang 2 sur une distance d'environ 500 mètres entre les lots 134 et 130.

Que la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club de motoneiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2014-217

Demande de l'École Ste-Julie pour utiliser la salle municipale pour un souper spaghetti.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande du conseil d'établissement de l'École Ste-Julie, à l'effet

d'utiliser la salle municipale gratuitement, dans le cadre d'un souper spaghetti, au profit de l'École Ste-Julie, le vendredi 3 octobre 2014.

Adoptée

Résolution : 2014-218

Demande d'aide financière pour Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 100.00 \$ dans le cadre de la 21^e édition de la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable, laquelle se tiendra le dimanche 14 septembre 2014 dans la municipalité de Lyster.

Adoptée

Résolution : 2014-219

Tournoi de golf Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de participer à la 5^e édition du Tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, poste de la MRC de l'Érable, au profit d'Albatros, cellule de l'Érable, du Réseau de prévention suicide des Bois-Francs et de la Fondation Jolyane Desjardins.

Que le tournoi se déroulera le 5 septembre prochain au Club de golf de Plessisville.

Que le coût d'inscription pour les 3 délégués de la municipalité est de 85.00 \$ par personne, pour un déboursé de 255.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2014-220

Demande d'aide financière pour service collations.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité verse un montant de 300.00 \$ à l'organisme ORAPÉ pour l'année 2014-2015, dans le cadre du service de collations pour les jeunes du primaire, lequel est offert gratuitement aux familles à faible revenu de la MRC de l'Érable.

Que le service consiste à donner à chaque enfant admissible (20 à Laurierville), une pomme et un fromage à chaque jour d'école durant l'année scolaire.

Adoptée

Résolution : 2014-221

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Lettre de Mme Sylvie Roy, députée d'Arthabaska, concernant le Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015. La municipalité doit retourner le formulaire d'aide financière avant le lundi 15 septembre 2014.

Résolution : 2014-222

Demande d'aide financière.

Il est résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier adresse une demande d'aide financière à la députée d'Arthabaska dans le

cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2014-2015, pour les travaux de pavage de la rue du Boisé, pour le marquage du Rang 6 est, du Rang 7 Est et du Rang Scott, pour le rechargement en gravier du Rang 5 et pour des travaux de réparation de pavage dans divers chemins, représentant des déboursés de 47 400 \$.

Qu'un montant de 12 000 \$ est demandé à la députée d'Arthabaska pour les travaux.

Adoptée

- Avis de travaux transmis par le ministère des Transports, à l'effet que le ministère effectuera des réparations au pont du Rang 8 ouest surplombant la rivière Noire durant la période du 26 août au 19 septembre prochain, et que durant cette période le pont sera fermé à la circulation automobile.
- Invitation de Mme Lyan Pelletier, présidente du journal Le Poliquin, à un 5 à 7 le mercredi 24 septembre 2014, pour souligner le 10^e anniversaire d'existence du journal Le Poliquin.

Le maire M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillères Mme Suzy Bellerose et Mme Julie Bernard sont délégués à cet événement.

- Lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, annonçant que la municipalité de Laurierville pourra recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), un montant de 751 544 \$, réparti sur 5 ans, pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.
- Lettre du ministre des Transports, M. Robert Poëti, annonçant une subvention de 145 031 \$, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- Lettre de Mme Nadine Naud, chef zone locale-Ste-Marie de Beauce, pour Postes Canada, annonçant une réduction possible des heures d'ouverture pendant les jours de semaine au bureau de poste de Laurierville, en raison de l'érosion des volumes de poste-lettres.
- Lettre de Mme Jacqueline Pettigrew, présidente de la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable, demandant une aide financière de 50.00 \$, pour l'organisation d'un déjeuner-théâtre, le vendredi 3 octobre prochain à Plessisville, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées.

Résolution : 2014-223

Aide financière Table de concertation des personnes âgées de l'Érable.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 50.00 \$ à la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable, dans le cadre de l'organisation d'un déjeuner-théâtre le 3 octobre 2014 à Plessisville, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées.

Adoptée

Liste des comptes

Caisse Desjardins/Sonic : Essence 28/07/2014	209.55
Christian Labrie : Achat pour fontaine et camionnette	135.64
Carrières Plessis inc : Pierre 0 ¾ pour rue du Boisé	379.46
Postes Canada : Frais de poste pour le journal Le Poliquin	84.08
Receveur Général Canada : Remise féd.. d'août 2014	1 967.51

Ministre des Finances Remise prov. d'août 2014	5 007.74
Salaire : Rémunération des employés en septembre 2014	12,831.58
Industrielle Alliance : Ass.-collectives employés septembre 2014	1 850.60
REMQ : Régime retraite employés d'août 2014	1 222.34
Ministre du Revenu : Intérêts et remise TPS et TVQ vente d'huile	32.31
Financière Banque Nationale : Capital emprunt 2007-01 et 2012-01	28,490.00
Financière Banque Nationale : Intérêts emprunt 2007-01 et 2012-01.	2 890.00
Petite caisse Laurierville : 100 timbres	97.75
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass.-collective de sept. 2014	126.14
OMH de Laurierville : Prog. suppl. au loyer de septembre 2014	46.51
Ville de Plessisville : Jugement cour municipale en juillet 2014	228.92
Signalisation Lévis : Panneaux de signalisation (3)	83.65
Commission Scolaire des Bois-Francs : Ajout d'un clavier numérique pour service de garderie	400.00
Buropro : Livre pour bibliothèque et articles de bureau.	59.44
Biolab : Analyses d'eau d'août 2014	278.53
Services d'enseignes instal-pro : Réparation croix du Scott	1,022.13
Gilles Bissonnette : Entretien des fleurs	322.92
Garage Agricole Charest Inc. : Achat couteaux	110.57
CER Turmel : Pièces sur camionnette (signalisation)	73.01
SCA des Appalaches : Matériels pour rép. trottoirs, signalisation, garage et gazebo	240.94
Ferme Stéluka Inc. : Débroussailleuse bord des chemins	4,466.78
Ciments Taschereau inc.; Ciment pour réparation trottoir.	700.20
Promutuel : Assurance camionnette.	198.45
Vertisoft : Hébergement messagerie sécurisé.	137.63
Xérox Canada ltée : Service pour août.	116.30
Yvon Mercier : Égout pluvial, trottoirs, module de jeux.	1 840.00
Les Éditions juridiques FD inc. : Mise à jour code civil.	77.70
Fonds d'information sur le territoire : Mutations août.	20.00
Les Communications spectrocom inc. : Connecteur radio pick-up.	27.02
Bell Canada : Service pour août.	651.25
Bell Mobilité : Service pour septembre.	38.88
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour août.	1 045.89
ORAPÉ : Service pour août.	259.73
Gaudreau Environnement inc. : Service pour août.	11 729.98

Résolution : 2014-224

Approbation des comptes.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 août 2014.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 août 2014, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 925 707.74 \$, et des déboursés au montant de 902 818.54 \$, laissant un solde en caisse de 94 656.30 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2014, les revenus et dépenses au 31 août 2013.

Varia.

Travaux rechargement Rang 5.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, informe les membres du conseil, que les travaux de rechargement en gravier du Rang 5 sur environ 1 km pourront s'effectuer au cours du mois de septembre, attendu que le budget 2014 le permet.

Résolution : 2014-225

Réparation sur le Rang 3.

Il est résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à réparer la bosse transversale qui s'est formé près de la limite territoriale entre Lyster et Laurierville, sur le Rang 3.

Que les travaux consistent à scier le pavage de chaque côté de la bosse, d'enlever le matériel et de refaire le pavage à cet endroit.

Que le coût de la réparation est d'environ 400.00 \$

Adoptée

Résolution : 2014-226

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier